Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260518-20260603-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures zéro minute,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 13 mai 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Sonia BERNAT, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absente excusée : Valérie PITOIS.

Absent représenté : Théo VOGEIN représenté par Sylvie DUGUÉPÉROUX.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe POTIN

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 17 **Votants** : 18

Délibération n°2026.06.03

ÉCOLE – Jeu extérieur

Suite aux commissions de contrôle ayant eu lieu courant de l'année écoulée ;

Considérant la vétusté du jeu actuel dans la cour de l'école et dans un futur proche, le risque de dangerosité pour les enfants qui va contraindre la collectivité à le condamner ;

Considérant la réunion de la commission « Enfance - Jeunesse – Famille » couplée avec la commission « Gestion et entretien du patrimoine du bâti communal » du 13 mai dernier ;

Considérant le travail en partenariat entre élus et agents ;

Vu les remarques des agents qualifiés concernant l'entretien du « futur » jeu extérieur, mais également les recensements des besoins concernant la sécurité, le confort et l'épanouissement des enfants ;

Vu les différents devis reçus ;

Mme Masson, adjointe en charge de l'école et des affaires périscolaires, fait la présentation des différents modèles de jeux, des devis et des arguments des sociétés.

Après échange de vues, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- **de retenir la proposition de la société SDU pour le jeu référencé NOVA 10901 ;**
- **de demander à la société de modifier le devis n° D-202604-000054 en déduisant la création de la dalle qui sera faite par les agents de la collectivité ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant aux attentes du Conseil municipal d'un montant de 10 026,64 € HT soit 12 031,97 € TTC ; et tous les documents relatifs à ce dossier.**

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 20/05/2026.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260518-20260603-DE

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe POTIN

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)